

# DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE

**Dans tous les cas : la présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt et du retrait de ce passeport.**

## Première demande ou Renouvellement pour Adulte

Pour une raison d'organisation, une prise de **rendez-vous** est **OBLIGATOIRE** !

Service Population : **04-90-91-51-13** (délai pour le traitement du dossier est d'environ 20 minutes par personne).

Pour un gain de temps vous pouvez faire une **pré-demande** en ligne sur **ants.gouv.fr**

**Les originaux et les photocopies des documents vous seront demandés.**

*A l'exception de la photo et de l'acte naissance qui ne seront qu'en original.*

### Rendez-vous fixé le :

- ❖ **Copie Intégrale de l'acte de naissance** datant de moins de trois mois, celui-ci est à demander à la mairie du lieu de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger écrire au ministère des relations extérieures, service central d'Etat Civil 44 941 NANTES cedex 09.
- ❖ **Une photo d'identité** récente (moins de 6 mois). Ne rien inscrire au dos de la photo. La photo d'identité doit mesurer 35 sur 45 mm, être centrée, tête nue, de face, bouche fermée et sur fond très clair et **UNIQUEMENT** en couleur. Pour les personnes portant des lunettes aucun reflet ne sera accepté.
- ❖ **Preuve de Nationalité si nécessaire.** Les enfants nés en France après 1980 de parents nés en Algérie avant le 3 Juillet 1962 n'ont pas besoin de certificat de nationalité. Pour les autres s'adresser au Tribunal d'Instance de Tarascon 04-90-91-49-89.
- ❖ **Un Justificatif de domicile de moins de trois mois et au nom du demandeur. + Photocopie** (EX : facture de téléphone fixe ou mobile, Avis d'Imposition, facture EDF (pas d'échéancier)...**Pas d'EDF PRO**)  
① **Pour les personnes hébergées :** Certificat d'hébergement + copie du justificatif d'identité et de domicile de l'hébergeur + document justifiant de la réalité de la domiciliation (assurance auto, attestation CAF, Document Sécurité Sociale, Bulletin de salaire, RIB...)
- ❖ **Ancien Passeport (+photocopie)** ou la déclaration de perte ou de vol (feuillet jaune) délivrée par les autorités compétentes.
- ❖ **Un document Officiel avec Photo + photocopie** (carte d'identité, permis de conduire...)
- ❖ **Timbre Fiscal de 86 Euro** (À acheter dans un Bureau Tabac)  
Ou <https://www.timbre.justice.gouv.fr/>



**Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte !  
Il vous faudra reprendre un rendez-vous.**

Hôtel de ville : Service Population Place du Marché 13150 TARASCON TEL : 04-90-91-51-13